

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 13

Artikel: Des places d'armes au service de l'artillerie rayée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commandements du règlement actuel, puisqu'ils sont les mêmes que pour la formation en bataille; on n'introduit donc point de commandement nouveau.

On peut supprimer, si l'on veut, l'indication des intervalles.

Nous nous abstiendrons de suivre plus loin M. le major de P... dans ses mouvements de l'école de batterie, sur lesquels nous aurions quelques observations à présenter; nous aurions bien des choses à dire aussi sur les manœuvres dont il ne parle pas; mais cela nous mènerait trop loin et sortirait du but que nous nous sommes proposé. Nous ne voulons pas cependant abandonner ce terrain, mais nous nous réservons de présenter dans une autre occasion les observations que nous a suggérées la mise en pratique de l'école de batterie.

Ch. BOREL, colonel fédéral.

DES PLACES D'ARMES AU SERVICE DE L'ARTILLERIE RAYÉE.

Tant que nous n'avons eu en Suisse que des bouches à feu à âme lisse, les écoles d'artillerie pouvaient avoir lieu sur la plupart de nos places d'armes. Outre les conditions indispensables, telles que casernes, écuries, manèges couverts et place d'armes, il suffisait en effet d'une ligne de tir de 12 à 1300 pas et l'on pouvait même se contenter d'une ligne de tir de 8 à 900 pas, pourvu que l'on pût disposer, soit en faisant une excursion, soit comme succursale de la place d'armes, d'un emplacement où l'on pût exercer le tir à des distances de 1000 à 1300 pas.

L'introduction des canons rayés change complètement toute cette économie. Il faut en effet, pour l'exercice du tir des canons rayés, des places d'armes où l'on puisse se mettre en batterie à toutes les distances, jusqu'à 2500 pas au moins, et pouvoir en outre manœuvrer, se mettre en batterie et tirer de tous les points de la place d'armes. En outre, il est nécessaire, pour pouvoir exercer le tir à grandes distances, de pouvoir disposer d'une ligne de tir de 3 à 4000 pas, et même davantage pour des tirs d'essai.

Parmi nos anciennes places d'armes, Thoune seule pouvait d'ors et déjà satisfaire à ces exigences, et Bière, après le déplacement de ses casernes et de son polygone, deviendra une place d'armes aussi avantageuse que celle de Thoune, et lui sera même supérieure sous certains rapports.

La place d'armes de Thoune est trop connue en Suisse pour qu'il soit besoin de la décrire longuement ici. Lorsque la nouvelle caserne sera construite, elle deviendra une place d'armes de premier ordre. Elle présente, en effet, un vaste champ de manœuvres sur un terrain très favorable, d'où l'on peut tirer à toutes distances et dans diverses directions. La place d'exercice est à proximité de la caserne, ce qui fait gagner du temps pour l'instruction, et l'on peut utiliser les nombreuses ressources accumulées depuis longues années dans notre place d'armes centrale.

Une seule place d'armes ne pouvait suffire pour l'instruction de notre artillerie. Il fallut donc chercher à en établir d'autres. L'année dernière, l'attention des autorités militaires fut attirée sur Frauenfeld. A une lieue environ de cette ville se trouve une colline escarpée, formant une butte naturelle, au pied de laquelle s'étend une vaste plaine bien découverte. Après examen, une convention fut passée entre le département militaire fédéral et la commune de Frauenfeld pour l'installation dans cette ville d'une place d'armes pour l'artillerie. Une caserne est maintenant en construction à l'extrémité occidentale de la ville. Cette caserne se construit dans de bonnes conditions et d'après un plan bien conçu. La place de manœuvre, dont l'entrée est à 28 minutes de la caserne, présente une longueur de 900 pas sur une largeur de 500. Elle est comprise entre les distances 2500 et 1600 pas de la butte. Depuis ce dernier point jusqu'à la butte il existe une bande de terrain qui, n'ayant pas plus de 250 pas de largeur, ne peut être utilisée que pour le tir. A chacune des deux distances 3000 et 3500 pas se trouve un emplacement uniquement destiné au tir à grandes distances, avec une largeur de 120 pas sur une profondeur de 60 à 70 pas. Ces deux emplacements sont séparés l'un de l'autre et de la place de manœuvres par des terrains cultivés. Tout près de la caserne se trouve une place où l'on peut faire quelques exercices, école de soldat et de peloton, service de garde, école de la pièce, etc. La salle d'artifices est à l'entrée de la place de manœuvres.

La place d'armes de Frauenfeld offre donc l'avantage d'une bonne caserne, de bonnes écuries et de deux manéges. Elle présente divers inconvénients :

1^o La distance de la place de manœuvres fait perdre un temps considérable pour l'instruction. Pour les exercices de tir à distances moyennes, après 28 minutes de marche depuis la caserne, il faut traverser toute la place d'armes et s'avancer ensuite de plusieurs centaines de pas. Il faut donc toujours des chevaux pour conduire les pièces.

2^o La place de manœuvres est trop petite, les manœuvres de brigade avec trois batteries y sont presque impossibles.

3^o Le tir en manœuvrant, qui est un exercice fort important, ne peut être exercé qu'à des distances comprises entre 1600 et 2500 pas.

4^o Le terrain offre des conditions médiocres : il est mou, accidenté et offre en certains endroits de fortes résistances au tirage des voitures.

5^o Pour aller à la butte, il faut exécuter une sorte de voyage, et, entr'autres, traverser la Thur en bateau.

La place d'armes de Bière peut, après avoir subi quelques modifications, offrir une excellente place d'armes pour l'artillerie. Le polygone, tel qu'il est placé actuellement sur la ligne de tir principale, masque le tir à plus de 1300 pas de butte. Il sera dès cette année rasé et reconstruit au bord du ravin du Toleure, de manière à laisser la ligne de tir entièrement libre depuis la butte jusqu'à une distance de 2550 pas et plus. Cela seul permettrait l'emploi de la place d'armes de Bière pour l'artillerie rayée. Cependant la position actuelle des bâtiments des casernes, écuries, manège et bureaux empêcherait de tirer à la butte depuis une grande partie de la place de manœuvres, et entr'autres depuis le nouveau polygone et depuis la batterie que l'on se propose de construire en avant de ce dernier. Il faudra donc déplacer les bâtiments, dont la construction, du reste, ne présente qu'un caractère tout à fait provisoire. L'emplacement des nouvelles constructions semble tout naturellement désigné au-dessous du chemin de Saubraz à Bière, vers la sortie de la place d'armes, et le long du ravin de l'Aubonne, au-dessus des tuilières. La caserne et les écuries se trouveraient ainsi à 1600 pas de la butte, à 1400 pas du polygone et de la salle d'artifices, et à 900 ou 1000 pas du village de Bière.

La place de manœuvres présenterait donc : une butte naturelle qui est au moins le double plus haute que celle de Thoune. A partir de cette butte, une bande de terrain de 700 pas de longueur, sur une largeur de 170 pas et qui est très suffisante pour le tir à courtes distances. Une place de manœuvres comprise entre 700 et 2550 pas de la butte et présentant ainsi une longueur de 1850 pas, sur une largeur de 900 pas au moins. A 3550 pas, un emplacement est réservé pour le tir à grandes distances. Il a 250 pas de largeur sur 230 de profondeur. Cet emplacement est près de l'extrémité du plateau sur lequel est la place de manœuvres, et son accès est des plus faciles. Si plus tard le besoin s'en faisait sentir, on pourrait facilement augmenter le nombre de ces stations de tir intermédiaires ou même ac-

quérir une bande de terrain qui prolongerait la ligne de tir sans interruption du pied de la butte, à 3550 pas. Enfin, si pour des tirs d'essai on avait besoin de distances plus grandes, il serait facile d'en trouver en arrière de la plaine, sur la rive gauche de l'Aubonne et sur la rive droite du Toleure.

Nous pouvons résumer ainsi les avantages que présente la place d'armes de Bière, avantages qui, comme nous l'avons dit, en font la rivale de celle de Thoune, et, sur certains points, la rendent même préférable.

1^o Place de manœuvres magnifique, présentant une surface considérable et qui ne laisse rien à désirer.

2^o Ligne de tir d'une grande étendue.

3^o Facilité de tirer en manœuvrant à toutes distances.

4^o Terrain ferme, bien découvert, absorbant vite l'eau.

5^o Point de perte de temps pour l'instruction.

6^o Possibilité de tirer à toutes les distances jusqu'à 3550 pas, et même plus loin, si l'on en sent la nécessité pour des essais.

ÉCOLE CENTRALE DE 1863.

Quelques journaux ont cru devoir se plaindre que dans la marche-manœuvre du 6 juillet le programme annoncé n'ait pas été exécuté en ce qui concerne le simulacre du combat de Neueneck. Ils ajoutent en ricanant que les nombreux curieux arrivés de Fribourg, de Berne et d'ailleurs pour cette circonstance n'ont eu que la vue des rangées de bouteilles vides laissées par les officiers sur ce célèbre champ de bataille.

Qu'on nous pardonne deux mots d'explication à cet égard. En premier lieu, M. le commandant de l'école n'avait pris aucun engagement avec les spectateurs et n'a point par conséquent à leur rendre compte des modifications à ses ordres du jour. En second lieu, des troupes qui étaient en marche depuis 5 heures du matin, et dont les unes avaient déjà fait 6 lieues de route, sans compter leur part dans trois manœuvres de campagne, étaient bien en droit de se rafraîchir à cette halte, la seule dans la journée, avant de gagner leur bivouac à 2 lieues au-delà.

Enfin, il est faux de dire que la halte de Neueneck ne fut signalée que par les bouteilles qu'on y vida. Si la troupe n'a pas pris, vu les fatigues de la matinée, les positions déployées du combat, ce qui aurait demandé au moins une heure et demie de marches et contre-